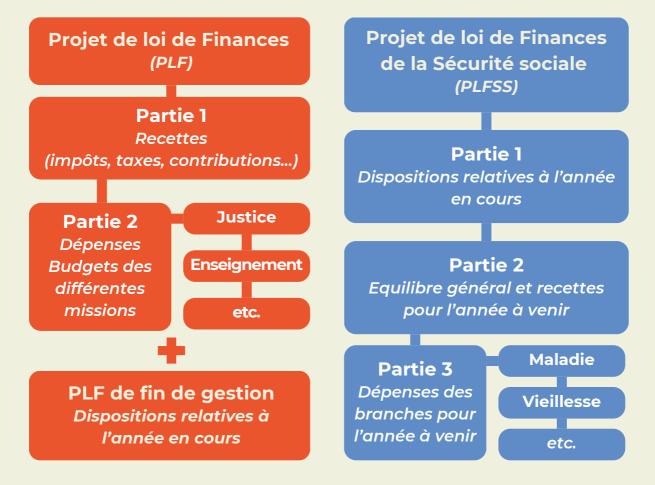
Le Budget, comment ça marche?

Chaque année, à l'automne, le Gouvernement présente au Parlement un projet de budget pour l'année suivante. Il est composé de deux textes, un PLF et un PLFSS, composés chacun de plusieurs parties.



- Pour qu'une partie consacrée aux dépenses puisse être examinée, il faut d'abord que celle consacrée aux recettes soit adoptée.
- Il doit être adopté avant le 31 décembre de l'année précédente pour être applicable dès le 1er janvier et débuter l'année budgétaire.
- Une fois adopté, un budget n'est pas figé! Il peut être adapté durant l'année de son application par des projets de loi rectificatifs.
- Depuis la réforme de 2008, l'utilisation de l'article 49-3 de la Constitution est limitée à un texte par session parlementaire... Sauf dans le cas des textes budgétaires. En revanche, celui-ci doit être utilisé en lère lecture sur chacune des parties de chacun des projets de loi.

Le PLF 2024 dans les grandes lignes

Le projet de loi de finances pour 2024 affiche plusieurs priorités :

Accélérer la transition écologique

Soutenir la réindustrialisation verte, la rénovation des bâtiments, les transports durables et de sortir des dépenses fiscales « brunes » (qui ont un impact défavorable à l'environnement sans avoir d'impact favorable).

Continuer de lutter contre l'inflation

Indexer le barème de l'impôt sur le revenu sur l'inflation et prolongement du bouclier tarifaire sur l'électricité

• Redresser nos finances publiques et lutter contre la fraude fiscale

- renforcer les moyens de l'administration fiscale en matière de détection et de sanction de la fraude aux finances publiques;
- punir plus sévèrement les fraudeurs.

• Soutenir les collectivités et améliorer l'aménagement du territoire

- augmentation de la dotation général de fonctionnement aux collectivités de 220 M€ et compensation des pertes de recettes pour les collectivités résultant de la réforme de la taxe sur les logements vacants;
- o prolongement et extension du prêt à taux zéro;
- plan de soutien au développement des territoires ruraux avec un zonage unique "France Ruralités Revitalisation".

NOUVEAU!

Taux minimal d'imposition sur les multinationales

Pour la première fois, ce budget instaure un taux plancher d'imposition pour les entreprises, y compris les multinationales qui, faisant des bénéfices sur le territoire national, pouvaient grâce à de l'optimisation fiscale échapper à cette participation.

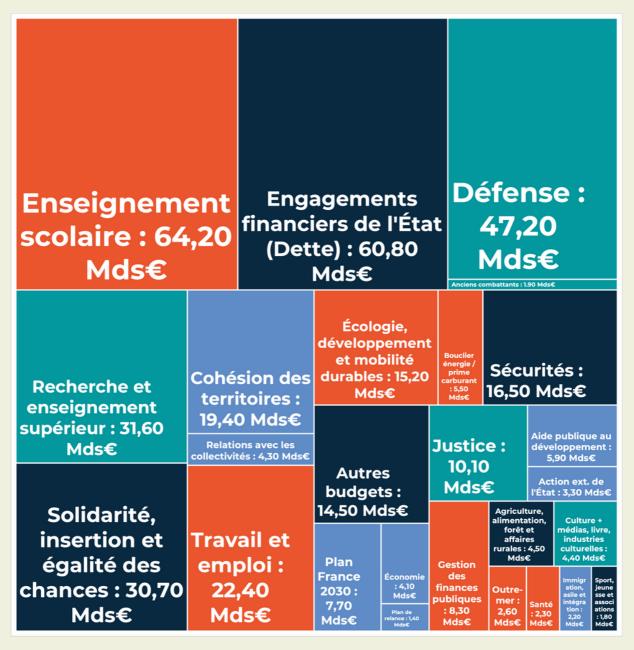
Ce taux d'imposition minimum, de 15%, pour toute entreprise qui créé des bénéfices en France, a été négocié au sein de l'OCDE, puis a fait l'objet d'une règlementation européenne, que la France retranscrit donc dans le budget 2024.

Il s'agit d'une avancée majeure en termes de justice fiscale, que le groupe Démocrate avait appelé de ses voeux durant la dernière législature.

Le maître-mot du PLF 2024 est l'équilibre, entre d'un côté, réduction du déficit public avec une baisse globale des dépenses nettes par rapport à 2023 et une hausse des recettes, mais avec une augmentation des moyens alloués à la majorité des politiques publiques.

Que finance le PLF?

Le graphique suivant montre la **répartition des crédits** alloués dans le cadre du PLF pour 2024, par missions.



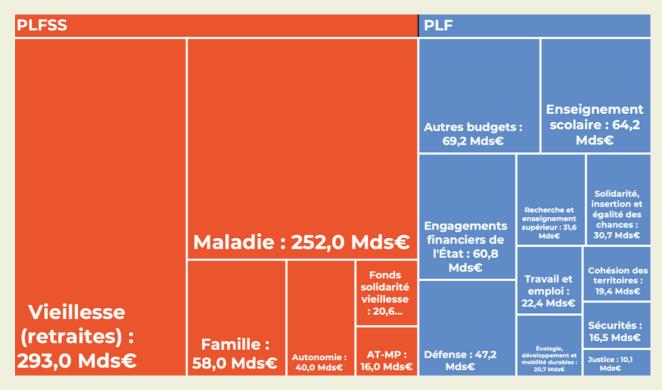
- Cette année encore, le premier poste de dépenses de l'Etat est consacré à l'enseignement scolaire, sachant que l'Etat emploie environ 1 million de personnes dans le champ scolaire et périscolaire, ce qui représente la moitié des agents de l'Etat.
- Le 2e poste de dépenses est consacré au remboursement des intérêts d'emprunt de la dette. Si celui-ci est en baisse de 400 millions d'euros entre 2024 et 2023, ils risquent d'augmenter mécaniquement dans les prochaines années du fait de la hausse des taux d'intérêts de la dette, devenant le premier poste de dépenses de l'Etat à la place de l'enseignement scolaire!

Le PLFSS dans les grandes lignes

Les dépenses de la sécurité sociale sont inscrites dans le Projet de loi de Finances de la Sécurité Sociale (PLFSS). Elles sont organisées par risques : maladie, vieillesse (retraites), famille, accidents du travail, autonomie...

C'est aussi le PLFSS qui poursuit la revalorisation salariale des personnels médicaux et paramédicaux, initiée lors du Ségur de la Santé. En 2024, cela représentera 3,3 Mds€ supplémentaires.

A titre de comparaison, voici la taille des budgets des différentes branches de la sécurité sociale par rapport aux principaux budgets de l'Etat. On voit que le budget de la sécurité sociale est en réalité plus important que le budget de l'Etat! Et que le paiement des pensions de retraite du régime général est en réalité le premier poste de dépenses du budget dans son ensemble.



Pour financer la prise en charge des différents risques, les caisses de sécurité sociale s'appuient sur des cotisations sociales (acquittées par les salariés et les employeurs) et des prélèvement sociaux, comme la contribution sociale généralisée (CSG).

Une augmentation attendue des coûts liés à la dépendance

En 2020, selon un rapport de l'Assurance maladie, 62% des 169 Mds€ dépensés par l'Assurance Maladie, étaient consacrés à la prise en charge des maladies chroniques, un chiffre qui devrait continuer d'augmenter dans les années à venir.

De surcroît, les mesures prises pour lutter contre la désertification médicale mettent nécessairement plusieurs années à porter leurs fruits, alors que la transition démographique et le vieillissement de la population que connait notre pays en appelle à de nouvelles réponses pour la prise en charge de nos aînés.

D'après l'INSEE, le nombre de nos concitoyens entre 75 ans à 84 ans, soit l'âge à partir duquel le taux de dépendance s'aggrave fortement, connaîtra une hausse près de 50% d'ici à 2050 (de 4,1 millions à 6,1 millions de personnes).

La meilleure économie, c'est la dépense qu'on n'a pas à faire...

De nombreuses pathologies chroniques peuvent être évitées en renforçant la politique de prévention. La prévention a une importance en termes de santé publique, ce qui a également un impact sur le budget de la sécurité sociale, car elle peut être vue comme un investissement sur le moyen et long terme qui peut permettre d'éviter des prises en charge plus coûteuses.

Depuis 2017, le groupe Démocrate insistent sur l'importance de la politique de prévention. Ce budget 2024 met en place de nombreux outils en la matière :

- faciliter l'accès au vaccin contre le papillomavirus dès 11 ans ;
- prise en charge à 100% des préservatifs pour les moins de 26 ans ;
- remboursement des culottes et coupes menstruelles pour les moins de 26 ans et pour les bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire sans limite d'âge;
- généralisation de bilans de prévention aux âges clés de la vie.

Le saviez-vous?

L'assurance chômage

Le chômage n'est pas une branche de la sécurité sociale, mais est géré de manière autonome, notamment par l'UNEDIC, piloté par les partenaires sociaux et en lien avec Pôle emploi.

En 2023, l'assurance chômage était excédentaire, notamment grâce à la forte hausse du taux d'emploi ces derniers mois, mais également à la suite de la réforme de l'assurance chômage adoptée fin 2022. Une partie de cet excédent est mobilisé, dans le cadre du projet de loi de finances de fin de gestion de 2023, pour abonder les recettes du budget de l'Etat, comme cela avait été anticipé par le Président de la République lors de la dernière campagne présidentielle.

L'équilibre du budget

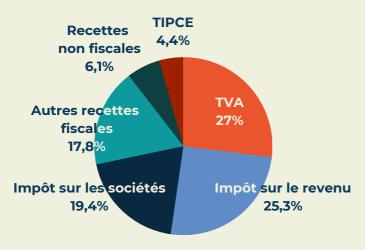
L'augmentation des recettes signifie-t-elle que les impôts augmentent ?

Non!

Si le montant total des prélèvements obligatoires augmente, ce n'est pas en raison de la hausse de taux d'imposition, mais tout simplement parce que les richesses produites et la consommation, qui sont fiscalisées, continuent d'augmenter.

Les baisses d'impôts et de taxes, des ménages comme des entreprises, décidées depuis 2017 sont maintenues.

Voici la répartition des recettes nettes du PLF 2024 :



TVA: 100,4 Mds€ + 4,1 Mds€ par rapport à 2023.

Il s'agit ici de la part dévolue à l'Etat. Un peu moins de la moitié de la TVA est redistribuée, soit aux collectivités locales (compensation de la suppression de la taxe d'habitation et de la suppression progressive de la CVAE) ou encore à l'audiovisuel public (suppression de la redevance).

Impôt sur le revenu : 94,1 Mds€

(+3,4 Mds€ par rapport à 2023)

Les taux d'imposition sur le revenu n'ont pas augmenté, ce sont les revenus des ménages, dans leur ensemble, qui ont augmenté et par conséquent, le montant global prélevé. Le projet du Gouvernement rajoute même une protection supplémentaire des contribuables en désindexant de l'inflation le taux d'impôt sur le revenu, afin d'éviter que du fait de l'inflation, certains passent automatiquement dans la tranche supérieure!

Impôt sur les sociétés : 72,2 Mds€

(+10,9 Mds€ par rapport à 2023)

lci aussi, le taux d'imposition des sociétés n'a pas augmenté, mais dans un contexte de meilleure croissance, les bénéfices augmentent.

Ce PLF marque toutefois un changement d'ampleur en matière d'Impôt sur les sociétés avec la mise en place du taux minimal d'imposition sur les sociétés, qui empêchera certaines sociétés multinationales de réduire trop le montant de leurs impôts en pratiquant une optimisation fiscale agressive.

Si ce n'est pas un budget d'austérité, et que les taux d'imposition n'augmentent pas, c'est donc que l'on aggrave le déficit?

Non plus!

Comme le montre le tableau suivant, le déficit public du PLF (solde net, soit les recettes - les dépenses) est en baisse, passant de -166,4 Mds€ en 2023 à -139,5 Mds€ en 2024, soit 26,9 Mds€ de déficit en moins.

	2023	2024	Evolution 23-24
Dépenses nettes	524,4 Mds€	511,6 Mds€	-12,8 Mds€
Recettes nettes (impôts, taxes)	358 Mds€	372,1 Mds€	+14,1 Mds€
Solde net	-166,4 Mds€	-139,5 Mds€	+26,9 Mds€

Dans ce cas, c'est le trou de la sécu qu'on creuse!

Toujours pas!

Certes, dans le PLFSS 2024, le déficit de l'ensemble des régimes de base (+ le fonds de solidarité vieillesse, qui finance les pensions minimales mises en oeuvre cette année) s'élève à 11,2 Mds€, soit 2,4 Mds€ qu'en 2023. Mais à l'échelle du PLFSS, et surtout des déficits passés, celui-ci est minime et surtout due à l'indexation sur l'inflation des pensions de retraites du régime général et des minimas sociaux.



Ce PLFSS rembourse même 16 milliards d'euros de dette sociale pour 2024 (la dette sociale s'élevant encore à 138 milliards d'euros).

Si les dépenses baisses, est-ce un budget d'austérité?

Encore raté!

Si le montant global des dépenses est en baisse, c'est principalement en raison de la limitation des aides exceptionnelles sur l'énergie mises en place l'année dernière, chèque carburant et bouclier tarifaire.

Dans le même temps, les recrutements et revalorisations dans de nombreux services publics comme l'éducation, la sécurité, la justice ou encore la défense, sont en hausse! C'est un budget dont les dépenses sont maîtrisées, mais sans être dans l'austérité.

Les principales hausses des missions du PLF entre 2023 et 2024



Enseignement scolaire

- revalorisation du salaire des enseignants :
 - +3,1 Mds€ par rapport à 2023;
- gratification pour les stages en lycée professionnel;
- recrutement de 3000 équivalents temps plein d'AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap) + revalorisation de leurs salaires.

Défense

- hausse du budget conforme à la loi de programmation militaire, définitivement adoptée en juillet dernier :
 - augmentation des recrutements;
 - investissement dans du nouveau matériel :
 - création d'un régime "d'apprentissage militaire";
 - hausse du nombre de réservistes.

Travail et emploi

- objectif 1 million d'apprentis en 2027 :
 - 3,9 Mds€ consacrés à l'aide à l'embauche d'apprentis;
- améliorer le retour à l'emploi :
 - 1,4 Md€ consacré à la formation des personnes les plus éloignées de l'emploi;
 - hausse des effectifs de Pôle Emploi (+ mise en oeuvre du réseau "France Travail").

Cohésion des territoires

- 1,6Md€ supplémentaire pour l'aide à la rénovation des logements ;
- création de logements et de places d'hébergements d'urgence pour les personnes sans abri ;
- généralisation des cités éducatives à l'ensemble des quartiers prioritaires de la ville ;
- financement du plan ruralité et hausse du soutien aux maisons France Services.

Ecologie, développement et mobilités durables

- hausse du budget hors "bouclier énergétique et indemnité carburant ;
- hausse du soutien aux infrastructures de transport :
 - o fret ferroviaire, train de nuit, tarifs sociaux ferroviaires ;
- 1,5 Md€ d'aide aux ménages pour l'acquisition d'un véhicule peu polluant;
- pérennisation et augmentation du fonds "vert" pour la transition écologique dans les territoires, à hauteur de 2,5 Mds€.

Mais aussi...

- montée en puissance du financement des projets d'investissement du plan France 2030;
- hausse du budget solidarité avec l'indexation du RSA ou de l'AAH sur l'inflation, ainsi que la déconjugalisation de l'AAH;
- poursuite des engagements pris dans la loi de programmation pour la recherche 2021-2030 et financement de mesures sociales à destination des étudiants les plus précaires : augmentation du nombre de bénéficiaires et du montant des bourses étudiantes ;
- augmentation de la planification écologique du secteur agricole et forestier, de la politique de contrôle des règlementation alimentaires et du dispositif assurance récolte;
- montée en puissance du projet de loi de programmation de la Justice, qui débute l'année prochaine avec un budget en hausse de 500 millions d'euros, avec comme objectif d'atteindre 11 Mds€ en 2027, soit une hausse de 20% par rapport à 2022.

Les principales baisses budgétaires des missions du PLF



Economie... un soutien à l'investissement maintenu

- La baisse globale du budget Economie s'explique par la sortie progressive des dispositifs de crise exceptionnels, mis en place à la suite de la crise du Covid.
- Mais elle ne doit pas cacher l'augmentation ou le maintien de plusieurs budgets essentiels pour le soutien à la compétitivité de la France :
 - mise en oeuvre du plan Industrie Verte;
 - poursuite du déploiement du très haut débit sur l'ensemble du territoire national et déploiement du filtre "anti-arnaques";
 - o fonds de 300M€ pour l'accessibilité des commerces en vue des Jeux
 Olympiques et Paralympiques de 2024 ;
 - o financement de la stratégie nationale en faveur des métiers d'art.
- De même, le budget "Plan de relance" baisse progressivement, comme cela était prévu, et ne finance que des projets déjà décidés.

Bouclier énergétique et prime carburant

- Il s'agit de la plus grande baisse du budget, qui permet notamment d'augmenter les crédits de plusieurs autres missions. S'agissant de dispositifs exceptionnels mis en place l'an dernier pour faire face à la hausse des prix de l'énergie, ils n'ont pas vocation à être pérennisés dans les prochains budgets.
- Cependant, le Gouvernement a décidé de maintenir le bouclier électricité pour les particuliers et les plus petites entreprises, ainsi que le bouclier gaz pour certaines copropriétés. Ainsi, 5,5 Mds€ seront encore consacrés en 2024 à ces aides exceptionnelles.
- L'accord obtenu au niveau Conseil européen sur la réforme du marché européen de l'électricité, doit permettre à moyen terme d'avoir un effet de réduction du prix de l'électricité pour les ménages et entreprises français.

Mais alors d'où provient cet argent?

La réponse est double : une meilleure croissance et l'inflation.

+ de croissance

- + d'emploi
- + de revenus
- + de consommation

- de dépenses (chômage par exemple)
- + de ressources (Impôts, taxes, cotisations sociales)
- + de moyens pour financer nos politiques publiques

=

- de déficit public

La politique du Gouvernement et de la majorité depuis 2017, visant à recréer les conditions de croissance économique, ainsi que les décisions françaises et européennes prises pendant la crise du Covid (chômage partiel, plan de relance européen), ont permis à la France de renouer avec des trajectoires de croissance et de taux d'emploi dynamiques.

L'inflation explique également la hausse du montant supplémentaire de TVA perçu par l'Etat. Ce montant est cependant largement redistribué: aux collectivités locales, à la sécurité sociale, pour soutenir le pouvoir d'achat des agents de la fonction publique, des plus fragiles (minimas sociaux), mais également pour augmenter l'investissement, notamment dans le développement durable (industrie verte, transports propres, rénovation thermique...).

Cependant, une inflation incontrôlée demeure un frein à la production et à la consommation, et donc à la croissance, et revenir à une situation pré crises du Covid et de la guerre en Ukraine est l'un de nos objectifs.

La contribution du groupe Démocrate au budget 2024

Attaché aussi bien à la réduction de la dette, qu'à la défense de notre modèle social, les députés Démocrate ont accueilli avec satisfaction un projet de budget équilibré, dans la lignée des budgets précédents présentés depuis 2017.

Cependant, partenaire exigeant au sein de la majorité, le groupe Démocrate a formulé plusieurs propositions d'amendements, au PLF comme au PLFSS, sur certaines de ses priorités qui auraient pu être prises davantage en compte, tout en ayant conscience de la difficulté de l'exercice budgétaire dans un contexte économique international complexe.

Les amendements du groupe Démocrate repris dans le budget (PLF et PLFSS)

Lorsque le Gouvernement engage sa responsabilité sur une partie d'un budget, il peut choisir d'y intégrer directement des amendements déposés par des députés. Cette année, le Gouvernement a fait le choix de retenir de nombreux amendements au PLF et au PLFSS, notamment :

Améliorer l'aménagement du territoire :

- lutter contre la rétention foncière en encourageant la vente de terrains fonciers non bâtis avec la mise en place d'un abattement exceptionnel et temporaire pour les plus-values immobilières foncières;
- crédits supplémentaires obtenus pour le Centre national de la propriété forestière, le Fonds de prévention des risques naturels majeurs ou le Fonds de restructuration et de soutien immobilier commercial et artisanal dans les territoires fragiles.

Protection des enfants:

- création d'une équipe de formation des brigades anti-harcèlement scolaire (30M€);
- création de référents départementaux de la protection de l'enfance (917.000€);
- renforcer de l'aide juridictionnelle de la protection de l'enfance (2M€).

Soutien aux associations:

- hausse du plafond de réduction fiscale en cas de don à une association venant en aide aux publics en difficulté (dispositif "Coluche");
- augmentation des ressources pouvant être transmises au Fonds de développement de la vie associative.

Renforcement de la prise en charge des soins et de la prévention :

- mise en place d'un financement forfaitaire pour les dialyses et pour le traitement du cancer par radiothérapie;
- élargissement de la possibilité de vaccination contre le papillomavirus dans les établissements médico-sociaux ;
- dépistage prénatal systématique du cytomégalovirus.

Protection de nos agriculteurs :

- faciliter la prise du congé paternité des agriculteurs ;
- abattement fiscal sur les bénéfices des jeunes agriculteurs ;
- prolongation du crédit d'impôt pour les exploitations agricoles "Haute Valeur Environnementale";
- pérennisation des titres emploi-service agricole.

Soutien à la culture, à la mémoire et au patrimoine :

- prolongation des crédits d'impôt pour le spectacle vivant et pour les oeuvres musicales;
- o augmentation de la dotation au Mémorial de la Shoah (500.000€);
- augmentation du plafond de la réduction d'impôt pour les dons effectués à la Fondation du patrimoine pour la restauration d'édifices religieux dans les petites communes.

Mais aussi...

- indemnisation des arrêts de travail sans jour de carence en cas d'interruption médicale de grossesse;
- prorogation de la défiscalisation des pourboires ;
- augmentation des crédits de différents programmes de la mission Outremer :
- 34M€ supplémentaires pour le programme "Territoires zéro chômeurs";
- 200.000€ pour les programmes de cours de français aux étrangers en situation régulière ;
- faciliter le rachat de trimestres de retraites pour les doctorants ;
- réforme de l'assiette des cotisations pour les indépendants, pour une meilleure constitution de droits à la retraite ; ...

Les autres priorités que nous continuerons de porter

Le groupe Démocrate avait défendu de nombreux autres amendements, au PLF comme au PLFSS, qui n'ont malheureusement pas été retenus par le Gouvernement dans les textes sur lesquels il a engagé sa responsabilité en activant l'article 49-3 de la Constitution.

PLF: Justice fiscale et soutien au logement.

- mise en place d'une taxe de 1% sur les rachats d'actions ;
- indexation différenciée des tranches de l'impôt sur le revenu en faveur des classes moyennes ;
- suppression du recentrage du prêt à taux zéro pour préserver ce dispositif d'aide à la primo accession à la propriété en période de taux d'intérêts élevés;
- refonte de la fiscalité des revenus locatifs pour endiguer les dérives des locations de courte durée type "Airbnb", en faisant converger la fiscalité de ces pratiques avec la location nue, ou "longue durée".

PLFSS : Renforcer la politique familiale, la prévention, l'innovation et l'accès aux soins.

- adaptation de notre fiscalité pour limiter l'impact sur la santé publique des sodas et des produits sucrés ultratransformés;
- création de nouvelles possibilités de délégations de tâches pour décharger une partie de l'activité des médecins généralistes :
 - o expérimentation d'une "équipe de soins traitante";
 - création du statut de masseur-kinésithérapeute coordonnateur en EHPAD;
 - o octroi de nouvelles compétences pour les pharmaciens.
- baisse du prix de certains médicaments et facilitation de l'accès à des dispositifs de soins innovants ;
- partage des prestations familiales en cas de garde partagée;
- hausse de la prime de naissance pour le premier enfant, baisse pour les suivants;
- renforcement des moyens de détection de la perte d'autonomie ;
- lutte contre la fraude sociale par une meilleure transmission d'informations entre l'assurance maladie et les complémentaires santé.

La plupart de ces amendements ont été adoptés en commission, ce qui démontre la possibilité d'avancer de manière consensuelle sur ces sujets. S'ils n'ont pas été conservés dans ce budget, le groupe Démocrate entend continuer de travailler sur ces sujets, en affinant ses propositions. Sur le logement, la présentation annoncée en début d'année prochaine d'un projet de loi sur la décentralisation de la politique en matière de logement posera forcément des enjeux financiers et fiscaux qui devront, a minima, trouver leur traduction dans le prochain budget.





C'est un budget dicté par les agences de notation!

Louis B. - lycéen en colère

Chaque année, les agences de notation (Fitch, Standard & Poor's, ou encore Moody's) émettent des notes qui permettent d'évaluer la capacité d'un emprunter, qu'il soit une entreprise, un Etat ou une collectivité, à rembourser sa dette. C'est un indicateur important pour les marchés financiers, qui permet aux investisseurs de décider en connaissance de cause à qui prêter de l'argent, et à quel taux.



Parmi les critères qui permettent d'établir cette note pour un Etat, il y a sa capacité à faire des réformes et à ne pas laisser filer les dépenses, mais il y a aussi le contexte, notamment la stabilité sociale et politique qui peut être prise en compte.

Ce ne sont pas les agences de notation qui dictent le budget de la France, mais il serait inconséquent de ne pas tenir compte de cette donnée dans la mesure où elle peut jouer sur les taux d'intérêt d'emprunt, dont une hausse brutale pourrait entraîner de grandes difficultés dans un budget où, bien que le déficit public soit en baisse, demeure une partie importante de financement (environ la moitié par rapport aux prélèvements obligatoires).

C'est parce que la France a laissé filer les déficits depuis plusieurs décennies, lorsque droite et gauche étaient au pouvoir, qu'elle s'est placée dans cette situation qui atteint une part de sa souveraineté budgétaire. La politique depuis 2017 vise à trouver l'équilibre permettant de diminuer notre dépendance à la dette, sans pour autant tomber dans une politique d'austérité sèche qui pourrait renforcer les inégalités, renforcer la pauvreté et freiner la croissance, qui demeure encore le meilleur moyen de produire davantage de richesses, pour ensuite améliorer l'autofinancement, comme ce sera le cas en 2024.



Avec l'inflation, les collectivités sont prises à la gorge! Et elles doivent augmenter la taxe foncière!

Anne H. - maire d'un petit village de 2,2 millions d'habitants

Les indicateurs financiers des collectivités sont meilleures fin 2022 que fin 2019, avant la pandémie.

Si avec l'inflation, les dépenses des collectivités territoriales ont augmenté en moyenne de 4,5% en un an, elle a également augmenté leurs recettes de fonctionnement de + de 5% sur la même période. Et cette année, comme l'an dernier, la dotation générale de fonctionnement est en augmentation !

Il ne faut pas oublier que la suppression de la taxe d'habitation, et la suppression progressive de la CVAE (contribution des entreprises sur leur valeur ajoutée), qui abondaient directement le budget des collectivités, a été compensée par un transfert par l'Etat d'une fraction de TVA. Or, du fait de l'inflation, mais aussi de la croissance et de la consommation, le montant de cette TVA a largement augmenté leurs recettes.

L'Etat vient aussi en soutien des collectivités par d'autres moyens, par exemple avec la **pérennisation et le renforcement du fonds** "vert" à destination des collectivités, pour les accompagner dans leurs investissements en faveur de la transition écologique.



De toute façon, avec le 49-3, le Gouvernement passe en force!

Gilles J. - retraité

L'utilisation de l'article 49-3 de la Constitution dans le cadre du budget est malheureusement inévitable dans un contexte de majorité relative, où les oppositions refusent de faire preuve de responsabilité. Par exemple, l'ensemble des amendements déposés par les groupes de la NUPES en commission des Finances sur la partie "dépenses" du PLF représentaient à eux seuls 300 Mds €, soit environ 75% du montant total des dépenses du PLF!

Alors que l'opposition avait fait adopter de nombreux amendements en commission des finances sur le PLF, contre l'avis du Gouvernement, ils ont malgré cela voté contre le projet final et contribué à le rejeter en commission, en dépit de leurs victoires.







Mais avec le 49-3, les parlementaires n'ont plus leur mot à dire!

Hugo C. - journaliste d'investigation

Tout d'abord, l'élaboration du budget ne débute pas avec le dépôt du projet de loi en Conseil des Ministres. Des discussions ont lieu en amont avec les groupes politiques, notamment de la majorité, sur certaines priorités qui ont pu être identifiées par les députés.



Ainsi, plusieurs amendements du groupe Démocrate ont été retenus par le Gouvernement dans les textes sur lesquels le gouvernement a engagé sa responsabilité. Les autres priorités qui n'ont pas fait l'objet d'une accord avec le Gouvernement continueront d'être portées par les députés du groupe dans les mois à venir.

D'autre part, ce budget permet aussi de tenir les engagements financiers induits par les lois votées tout au long de l'année, voire des années précédentes dans le cadre des lois de programmation. Or, l'ensemble des lois de programmation, discutées et adoptées par le Parlement, représentent environ 1/3 des dépenses du budget de 2024.

Rien que cette année, l'on peut citer : la loi de programmation pour la Justice avec un premier palier de 3,3 Mds €, la loi de programmation militaire, le projet de loi industrie verte (investissements et crédits d'impôts spécifiques + création d'un nouveau produit d'épargne, le PEAC), le renforcement des moyens alloués à Pôle Emploi dans le cadre du projet de loi pour le Plein Emploi, ou aux services de la douane (PJL douanes)...

Ces textes ont été adoptés grâce aux voix de certaines oppositions, qui ont même pu les enrichir avec leurs amendements, qui engagent pour certains des dépenses qui doivent être retranscrites dans le PLF... qu'ils refusent de voter!

Citons également des lois de programmation adoptées les années précédentes : Loi de programmation du ministère de l'Intérieur pour la sécurité, loi de programmation de la Recherche... Aucune de ces lois n'a été adoptée en utilisant l'article 49-3 de la Constitution.

Enfin, si une majorité de députés veulent à tout prix s'opposer à un budget, ils le peuvent ! Il leur suffit de présenter et de voter une motion de censure à l'encontre du Gouvernement. Jusqu'à présent, aucune d'entre elles n'a été adoptée.

